

DATE DE CONVOCATION

21 mars 2024

DATE D’AFFICHAGE

3 avril 2024

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 17

REPRESENTÉS : 8

VOTANTS : 25

ABSENTS : 4

N°2024-04-16 :

**Demande de subvention
auprès de l’Etat – Dotation
d’Equipement des
Territoires Ruraux**

Le Maire certifie que la liste
des délibérations a été
affichée en mairie et publiée
sur le site de la mairie

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAULE**

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le

ID : 078-217803808-20240402-20240416-DE

L’an deux mille vingt-quatre, le mardi 2 avril à 20H30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni, salle du conseil de la mairie de Maule, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier LEPRETRE, 1^{er} adjoint pour le Maire empêché.

PRESENTS : M. LEPRETRE, Mme KARM, M. CAMARD, Mme BIGAY, M. SEGUIER, Mme QUINET, M. CHOLET, Mme CANUS, Mme RIVIERE, M. COURTOT, Mme URBAIN, Mme RAULT, M. GIBERT, M. FALCHETTO
Mme GUERET MAGNE, Mme DEMBRI COHEN, Mme READ

REPRESENTES :

- M. RICHARD par M. LEPRETRE
- Mme GUERITEAU par Mme BIGAY
- M. COLLIN par Mme URBAIN
- Mme MANTRAND par Mme QUINET
- Mme JANCEK par Mme KARM
- M. LECOT par M. COURTOT
- Mme MERVOYER par M. SEGUIER
- M. ALIOUANE par M. FALCHETTO

ABSENTS : M. LANGLOIS, M. SENNEUR, Mme ALLIX, M. DEVERS

VU la loi d’orientation N° 92-125 du 06 février 1992 relative à l’administration territoriale de la République ;

VU la loi N° 82-213 du 02 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la circulaire du Préfet des Yvelines en date du 1^{er} mars 2024 relative aux modalités d’attribution de la Dotation d’Equipement des Territoires Ruraux – programmation 2024 ;

VU l’avis favorable de la Commission Finances – Affaires Générales réunie le 18 mars 2024 ;

CONSIDERANT que la Commune de Maule souhaite obtenir une subvention pour l’opération suivante :

1. Equipement des classes des écoles maternelles et élémentaires en Tableaux Numériques Interactifs en matériel informatique (estimation 16 661 € HT)

CONSIDERANT que la Commune de Maule est éligible à l’attribution de subventions au titre de la Dotation d’Equipement des Territoires Ruraux – programmation 2024, de 4998 € soit 30% du montant des travaux H.TVA pour la catégorie prioritaire :

- 1- Nouvelles technologies

ENTENDU l'exposé d'Olivier LEPRETRE, Premier Adjoint pour le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

-1/ AUTORISE Olivier LEPRETRE, 1^{er} adjoint pour le maire empêché, à procéder à la demande de subvention de 30 % au titre de la D.E.T.R sur un montant de 16 661 € HT

-2/ AUTORISE Olivier LEPRETRE, 1^{er} adjoint pour le maire empêché, à signer toutes pièces nécessaires à l'application de cette délibération



Mélanie Rault
Secrétaire de séance



Olivier LEPRETRE
Pour le maire empêché

Premier adjoint au Maire